

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 4 MARS 2019 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL

ÉTAIENT PRÉSENTS : M.André Ste-Marie, M. Clément Légaré, M.Pierre Gauthier et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux, maire.

ÉTAIT ABSENT : M. Martin Tassé et M. Alain St-Louis

La secrétaire-trésorière, Annie Bellefleur est aussi présente.

190028 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M.Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 4 février 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

190029 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 28 février 2019 totalisant la somme de 73783.46\$ regroupant les chèques 9791 à 9839, et la liste des prélèvements totalisant la somme de 30392.34\$ et regroupant les prélèvements no 2903 à 2938 soient approuvées.

ADOPTÉE

190030 ENGAGEMENT - SECRÉTAIRE COMPTABLE

ATTENDU QUE Mme Karine Sigouin est en poste à titre de secrétaire-comptable depuis le 17 septembre 2018;

ATTENDU QUE le directeur général recommande l'engagement permanent de Mme Karine Sigouin;

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf engage Mme Karine Sigouin comme secrétaire-comptable à titre permanent.

ADOPTÉE

190031 PROGRAMME TECQ – MODALITÉS DE PAIEMENT

ATTENDU QUE le Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) est renouvelé pour la période de 2019-2023;

ATTENDU QUE les modalités de paiement de ce programme amènent les municipalités à soutenir le financement sur une trop longue période (octobre à mars);

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT DE demander au gouvernement du Québec de modifier les modalités de paiement afin d'éviter les trop longues périodes de temps entre la fin des travaux et les remboursements. Un versement de 50% de la subvention prévu pour chaque année pourrait être versé au cours du mois de juin et l'autre versement de 50% de la subvention avant la fin de l'année financière de la municipalité. Les versements subséquents à la première année pourraient être retenus si une reddition de compte des coûts reliés au Programme n'apparaîtrait pas aux états financiers de l'année.

ADOPTÉE

190032 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf atteste qu'elle se regroupera avec la Ville de Mont-Tremblant et la municipalité de Lac-Tremblant-Nord dans la réalisation du volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant maximal de 10 000\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Lac-Tremblant-Nord et Ville de Mont-Tremblant pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise M. Pascal Caron, directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

190033 AUTORISATION DE PASSAGE - GRAN FONDO MONT-TREMBLANT

ATTENDU que l'événement Gran Fondo Mont-Tremblant aura lieu le 25 mai 2019;

ATTENDU que le tracé de l'événement Gran Fondo emprunte des chemins de la Municipalité de Brébeuf;

ATTENDU que le promoteur de l'événement demande l'autorisation de la municipalité pour emprunter ses voies publiques;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf accepte que l'événement cycliste – Gran Fondo emprunte des voies publiques de la Municipalité de Brébeuf.

ADOPTÉE

190034 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR UNE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE SUR LA ROUTE 323 À LA HAUTEUR DU PONT RELIANT LES DEUX RIVES DE LA RIVIÈRE ROUGE (CHUTE AUX BLEUETS)

ATTENDU que la gestion de la Route 323 est effectuée par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU qu'il y a une forte affluence de piétons sur le pont reliant les deux rives de la rivière Rouge, dû à l'affluence de l'attrait touristique des Chutes aux Bleuets;

ATTENDU qu'aucun arrêt obligatoire n'est situé à cette intersection;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M. André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf demande au Ministère des Transports du Québec de créer une traverse de piétons sur la route 323, à la hauteur du pont reliant les deux rives de la rivière Rouge.

ADOPTÉE

190035 DEMANDE À LA RIMRO UNE OFFRE DE SERVICE POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES

ATTENDU que la municipalité de Brébeuf a décidé de débiter la collecte de matières organiques dès l'automne 2019;

ATTENDU que la RIMRO est le fournisseur de service pour la collecte et le transport des matières résiduelles dans la municipalité de Brébeuf;

ATTENDU qu'il est à propos que ce soit le même fournisseur en collecte et transport qui effectue l'ensemble des opérations se rapportant aux matières résiduelles (recyclables, déchets, matières organiques);

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf demande à la RIMRO une offre de service pour la collecte et le transport des matières organiques qui débitera à l'automne 2019.

ADOPTÉE

190036 DEMANDE À LA RIMRO UNE OFFRE DE SERVICE POUR LA COLLECTE DE GROS REBUTS

ATTENDU que la municipalité de Brébeuf a conservé une collecte de gros rebuts pour l'automne 2019;

ATTENDU que la RIMRO est le fournisseur de service pour la collecte et le transport des matières résiduelles dans la municipalité de Brébeuf;

ATTENDU qu'il est à propos de demander à la RIMRO d'effectuer cette collecte;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf demande à la RIMRO une offre de service pour la collecte de gros rebuts pour 2019.

ADOPTÉE

190037 RENOUVELLEMENT D'UN MANDAT AU CCU

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M. André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le mandat de M. Dominique Nerét au CCU soit renouvelé pour une période de 2 ans.

ADOPTÉE

190038 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'ORGANISME CASA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Brébeuf a développé une Politique Famille-Aînés; ATTENDU QUE l'organisme CASA (Concert Action Soutien Autonomie - Table de concertation aux aînés) désire un représentant par municipalité pour recevoir toutes communications et siéger aux rencontres de cet organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE M. Alain St-Louis soit nommé représentant de la Municipalité de Brébeuf à l'organisme CASA.

ADOPTÉE

190039 ENGAGEMENT DE LA COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR 2019

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE Mme Anne-Marie Perreault soit engagée comme coordonnatrice du camp de jour pour l'été 2019.

ADOPTÉE

190040 ENGAGEMENT D'UNE MONITRICE POUR LE CAMP DE JOUR 2019

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE Mme Julianne Breton soient engagée comme monitrice du camp de jour pour l'été 2019.

ADOPTÉE

190041 LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général